

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics  
Direction d'appuis juridique et documentaire

**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A L'OPERATION NATIONALE  
GRAND MEMORIAL ET A L'AGENCE CULTURELLE GRAND EST**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention entre le Département du Haut-Rhin et le Ministère de la Culture relative à la participation du Département à l'opération nationale « Grand Mémorial », n'impliquant aucun engagement financier pour notre collectivité ainsi que l'octroi d'une aide au fonctionnement en faveur de l'Agence Culturelle Grand Est à hauteur de 180 000 € en 2018.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7<sup>ème</sup> Commission réunie les 13 avril et 8 juin 2018.

**I - OPERATION GRAND MEMORIAL**

L'Etat a initié de nombreuses opérations et actions visant à commémorer le centenaire de la première guerre mondiale. L'une d'entre elles intitulée « Le Grand Mémorial » a vocation à donner accès aux fiches matricules militaires des combattants de ce conflit après leur numérisation et indexation au sein d'une base nationale unique.

Ce portail d'accès aux données numérisées a été créé par le Ministère de la Culture et est alimenté par des bases de données départementales.

A cet égard, la situation de l'Alsace-Moselle est spécifique. En effet, l'administration militaire allemande n'a pas eu pour usage de constituer des fiches matricules et la plupart des soldats alsaciens et mosellans ont servi dans l'armée allemande. Des fiches matricules ont donc été reconstituées par l'armée française à partir de 1919 pour les classes 1893 à 1921. N'y figurent que les soldats revenus vivants et en état de servir.

En dépit de cette spécificité, les 87 000 fiches matricules de Haut-Rhinois ont été numérisées puis indexées, et le Département a décidé de participer au Grand Mémorial.

Ces données nominatives doivent donc être à présent mises à disposition du Ministère de la Culture pour être intégrées au sein du Grand Mémorial.

Cette mise à disposition à titre gratuit nécessite la signature d'une convention ayant pour objet d'en définir les conditions d'utilisation, d'une durée de 5 ans, renouvelable tacitement.

## **II - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL**

### **Agence Culturelle Grand Est - Sélestat**

*Nouvelle convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et l'Agence Culturelle Grand Est à intervenir*

Au cours de sa réunion du 13 avril 2018, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande d'aide financière de l'Agence Culturelle Grand Est. Elle a proposé de soutenir cet opérateur culturel à hauteur de **180 000 €** pour la mise en œuvre de son projet en 2018 axé sur l'ingénierie et l'accompagnement aux projets culturels des territoires, aux actions de médiation du FRAC en direction des publics départementaux et notamment des collégiens ainsi que le prêt du parc de matériel à destination des collectivités et des associations du Département.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver la convention financière à intervenir avec l'Agence Culturelle Grand Est de Sélestat, jointe en annexe 3 au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte de la participation du Département au « Grand Mémorial », et d'autoriser dans ce cadre la mise à disposition de sa base de données nominatives des fiches matricules des soldats survivants de la Première Guerre Mondiale au profit du Ministère de la Culture,
- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 180 000 € représentant 5,63 % du budget prévisionnel de fonctionnement de 3 196 763 € à l'Agence Culturelle Grand Est pour la mise en œuvre de son projet culturel tel que mentionné dans l'annexe 1 au rapport, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ; cette subvention sera versée en deux fois, soit un premier acompte de 50 % après signature de la convention et le solde sur présentation des bilans financiers et d'activités,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les deux conventions à intervenir entre le Département et le Ministère de la Culture relative à la participation du Département à l'Opération Nationale « Grand Mémorial », jointe en annexe 2 au présent rapport, ainsi que la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et l'Agence Culturelle Grand Est jointe en annexe 3 au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT